

Règlement de concours

Tous nos concours s'adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation. Le prix, et tout élément le composant n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Le prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.

Vous ne pouvez pas gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de 30 jours. Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné, sans possibilité d'échange. Vous ne pourrez pas choisir entre les deux prix. Une seule inscription par personne est acceptée sauf si le concours permet plus d'une inscription.

Consentement relatif à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels

En participant au concours et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les «renseignements sur l'inscrit»), chaque participant au concours donne la permission à la station de radio WKND 91,9, à Leclerc Communication, et aux commanditaires de collecter et d'utiliser les renseignements sur l'inscrit aux fins d'administration du concours et de sélection du gagnant du grand prix. Aucune communication ne sera établie entre la station de radio WKND 91,9, Leclerc Communication, et les inscrits en dehors du concours. Dans le cas du gagnant du grand prix, on communiquera avec celui-ci seulement à la suite de sa participation au concours et de sa sélection en tant que gagnant. Chaque participant au concours qui consent à ce que Leclerc Communication transmette ses coordonnées au commanditaire donne par conséquent la permission au commanditaire, Galeries de la Capitale, de le contacter à d'autres fins que celles du concours.

Comment réclamer votre prix?

Pour réclamer votre prix, vous devez vous présenter à la réception des bureaux de Leclerc Communication, au 815, boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec (Québec), G2J 0C1, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, entre 8 h 30 et 17 h 30. Aucun prix ne sera envoyé par la poste sauf sous avis contraire de Leclerc Communication.

Vous avez 30 jours pour réclamer votre prix.

Sur place, vous devrez présenter une pièce d'identité valide (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) et signer un formulaire d'exonération pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Réclamation de prix

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Leclerc Communication
815, boul Lebourgneuf, suite 505
Québec (Québec) G2J 0C1
418-529-1021